

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**OBJET : SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS : DEROGATION**

Rapporteur : Madame Elisabeth VERLY

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 1<sup>ER</sup> juillet à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p><b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Madame Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Monsieur Bruno GUILLON, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Véronique HUYNH.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> Madame Annie SAINCILY donne pouvoir à Madame Elisabeth VERLY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>03-07-2024</p>	<p><b>Absents :</b></p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-09-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

## **2024-07-01/09 SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS : DEROGATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération municipal n° 2014-01-27/5 du 27 janvier 2014 relative à la réforme des rythmes scolaires,

Vu la délibération municipal n° 2021-05-31/14 du 31 mai 2021 relative à la modification des horaires d'enseignements dans les écoles de la commune à la rentrée scolaire 2021,

Vu l'avis de la commission éducation et petite enfance du 26 mars 2024,

Considérant que la commune envisage de renouveler sa demande de dérogation relative à la mise en place d'un rythme scolaire de 4 jours par semaine, dans les écoles élémentaires et maternelles de la ville, mise en place à la rentrée scolaire 2021.

Étant donné que les différents acteurs (les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les élus du secteur éducation, représentants le Maire), sont satisfaits de la mise en place,

Considérant que l'organisation actuelle est :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	8h30 – 11h45	13h00 – 16h30
Mardi	8h30 – 11h45	13h00 – 16h30
Jeudi	8h30 – 11h45	13h00 – 16h30
Vendredi	8h30 – 11h45	13h00 – 16h30
Nombre d'heure	13h00	14h00

Considérant que cette dérogation, valable pour une durée de 3 ans, arrive à expiration le 30 juin 2024 et ne peut être reconduite tacitement.

Considérant qu'après avoir recueilli l'avis des conseils d'école et avoir reçu à l'unanimité un avis favorable, la commune souhaite demander le maintien de cette dérogation pour une période de 3 ans supplémentaires

<b>Écoles</b>	<b>Décision</b>
Primaire PRÉ SAINT JEAN	À l'unanimité des membres du Conseil d'École Extraordinaire du 13 mai 2024
Élémentaire Louis CLEMENT	À l'unanimité des membres du Conseil d'École Extraordinaire du 21 mai 2024
Maternelle Louis BLÉRIOT	À l'unanimité des membres du Conseil d'École Extraordinaire du 23 mai 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-09-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Elisabeth VERLY,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

Approuve de renouveler la demande de dérogation relative aux rythmes scolaires pour la période de 3 ans à compter de la rentrée 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 04-07-2024

Rendu exécutoire le : 04-07-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 03/07/2024

Le Maire  
Stéphane GRASSET

*Grasset*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-09-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-09-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

# Acte à classer

2024-07-01-09

1 En préparation      2 Pour signature      3 Prêt à transmettre      4 En attente retour  
Préfecture      5 > AR reçu <      6 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-04T19-42-22.00 ( MI254117622 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240704-2024-07-01-09-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Semaine scolaire de 4 jours : dérogation

Date de décision : 04/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.1. Enseignement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-07-01-09 Semaine scolaire 4 jours Derogation.PDF](#)      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/07/24 à 16:29

Date 04/07/24 à 16:29

Date 04/07/24 à 19:42

Date 04/07/24 à 19:42

Date 04/07/24 à 19:45

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 4 juillet 2024 19:46  
**À:** Service Commande Publique  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-09

## **':: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-09, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240704-2024-07-01-09-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2024-07-01-09

Objet : Semaine scolaire de 4 jours : dérogation

Date de décision : 04/07/2024

Date de transmission : 04/07/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.1. Enseignement

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>